

## DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL ♦ N° 23/2025

<u>Nombre de conseillers</u>	En exercice :	15
	Présents :	13
	Votants :	13

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mai, le Conseil Municipal de la Commune de LAPLUME dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Séverine COUDERT, Maire.

**Présents** : MMES COUDERT Séverine, GAICHIES Chantal, ROBIN Alvina, GRAS Mireille, MINATO Sylvie, PERRET Laurence, LARVOL Katell.  
MM. LABADIE Jean-Marc, GUINEDOR Christophe, BACQUA Éric, BÉNARD Cédric, BIOLATO Jean-Paul, PAILLET Michel.

**Absents** : MM MUSSOTTE Cédric, ROUANNE Pascal.

**Secrétaire de séance** : M LABADIE Jean-Marc.

**Date de convocation** : 7 mai 2025.

### **OBJET** : ACHAT D'UN TERRAIN A MME DEPAUW GEORGETTE – PROJET CITYPARK

Madame le Maire expose au conseil municipal que pour la réalisation du futur projet du citypark situé à Perrin, il y a lieu d'acquérir une parcelle de terre appartenant à Madame DEPAUW Georgette.

Cette parcelle cadastrée section K, n° 226 est située à Roquemaure, près de la salle des sports, et d'une contenance de 4 390 m<sup>2</sup>.

### **Où l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Décide d'acquérir une parcelle cadastrée Section K, n° 226 d'une contenance de 4 390 m<sup>2</sup>,
- Fixe le prix d'achat à 10 000 € pour la totalité de la parcelle,
- Prend en charge la moitié des frais liés à l'étude de sol G1 dont le montant total s'élève à 1 284 € soit 682 € à la charge de la mairie,
- Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette acquisition et à signer l'acte notarial d'achat avec Madame DEPAUW Georgette,
- Dit que cette dépense est prévue au budget primitif 2025.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme. A Laplume, le 14 mai 2025.

Le secrétaire de séance  
LABADIE Jean-Marc

Le Maire,  
COUDERT Séverine

